

Gouvernementalité et participation

Lectures critiques

Guillaume Gourgues, Sandrine Rui, Sezin Topçu

DANS **PARTICIPATIONS 2013/2 N° 6**, PAGES 5 À 33

ÉDITIONS DE BOECK SUPÉRIEUR

ISSN 2034-7650

ISBN 9782804183363

DOI 10.3917/parti.006.0005

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-participations-2013-2-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Dossier:

Critique de la
participation et
gouvernementalité

Gouvernementalité et participation. Lectures critiques

- › **Guillaume Gourgues**
 - › **Sandrine Rui**
 - › **Sezin Topçu**
-

› Résumé

L'enjeu d'une analyse des critiques de la démocratie participative ne peut aucunement se limiter à une délimitation fictive entre approches distanciées et approches normatives. L'examen de la pluralité et des mutations des postures critiques qui traversent les recherches sur la participation et la délibération publique nous permet de dégager une partition plus significative entre des perspectives surplombantes et celles faisant une place aux évaluations, aux modes d'engagement et aux jugements des acteurs sociaux, généralement sévères à l'égard de l'offre publique de participation. Par-delà la diversité des cadres théoriques mobilisés, se dégage un mouvement général : la critique sociale joue un rôle actif dans toutes réflexions et orientations relatives à la participation, qu'il s'agisse de la production de l'ordre ou au contraire des résistances dont les pratiques participatives font l'objet. Cette consubstantialité des critiques théoriques et sociales invite alors à retenir une approche en termes de « gouvernementalité », afin d'apprécier si, au regard de l'analyse singulière des rapports de pouvoir qu'elle défend, il y a là une posture et une voie analytique propre à renouveler la critique de la participation.

Comment proposer une analyse critique des dispositifs participatifs et délibératifs suffisamment objective et à distance de toute approche normative ? Une telle posture est-elle seulement envisageable ? Est-elle même souhaitable, tant il paraît vain de se placer dans un en-dehors démocratique ? Et comment alors faire la critique de l'offre publique de participation sans verser dans la « haine de la démocratie » (Rancière, 2005) ?

Les recherches empiriques et/ou théoriques concernant le « fait participatif », quelle que soit la discipline, affrontent ces questions relatives à la posture à adopter. Elles sont rapidement résolues pour ceux qui, franchement hostiles ou pleinement promoteurs, assument la portée normative de leurs travaux. Les premiers peuvent assumer des perspectives critiques claires, qu'il s'agisse des théoriciens élitistes et libéraux de la démocratie, considérant l'excès de participation comme une menace, ou inversement des théoriciens d'une essence sauvage, incontrôlable de la démocratie et profondément réfractaires à toute institutionnalisation (participative et représentative). Les seconds lèvent toute difficulté en s'engageant ostensiblement dans la promotion de formes et de techniques participatives. C'est par exemple le cas du sociologue Peter Dienel, inventeur et promoteur des « cellules de planification », ou encore du politiste James Fishkin, qui assure la circulation des sondages délibératifs à travers le monde (Amelung, 2012).

Assumer des postures normatives lorsqu'on s'attaque à l'objet « participatif » n'est pourtant pas une posture inédite, même parmi les chercheurs aux positions moins tranchées. Rappelons ainsi que tant la démocratie participative que la démocratie délibérative ont d'abord fait l'objet de conceptualisations théoriques et politiques selon un double registre critique et normatif. Les thèses participationnistes (Pateman, 1970 ; MacPherson, 1977), structurantes de la *New Left* (Held, 1987), ont fondé un contre-modèle face aux théories élitistes et libérales de la démocratie dans la lignée notamment des travaux de Schumpeter (1942). Dans le même ordre d'idées, le tournant délibératif comprend des travaux et théories qui s'efforcent, à l'instar de la perspective ouverte par Habermas, de dessiner une voie inédite entre républicanisme et libéralisme et d'envisager les procédures démocratiques les plus à même de favoriser une formation rationnelle de la volonté générale dans un contexte où les conflits politiques liés au pluralisme des valeurs et des savoirs sont plus vifs et plus profonds (Bohman, 2000).

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de proposer une analyse critique des travers et imperfections des systèmes de gouvernement représentatif avant de promouvoir des modèles alternatifs plus à même d'actualiser les principes démocratiques. Ces analyses pointent toutes sortes d'écart : distance aux principes politiques fondateurs, fossé entre gouvernants et gouvernés, disjonction entre droits formels et démocratie réelle, distorsion de la logique de publicité, etc. Sont particulièrement incriminés les effets de dépossession induits par la délégation ou encore la tendance oligarchique des démocraties qui encouragent l'apathie et la passivité des citoyens. Les théories participationnistes réintroduisent

la question sociale et mesurent le chemin à parcourir pour que parmi les citoyens libres et égaux en droit, personne ne manque à l'appel des activités politiques. Car les inégalités sociales de fait entravent la réalisation des libertés politiques, ce qui n'est en retour pas sans conséquence sur le quotidien des individus et des groupes sociaux (MacPherson, 1977). Par ailleurs, l'inégale distribution du pouvoir dans des configurations où État et société civile ne sont jamais strictement séparés, ou encore la colonisation des mondes vécus par les modes de gouvernement technocratiques, révèle et accroît les limites des modes de régulation démocratique. Pour les théoriciens de la démocratie participative, il convient donc de penser à nouveaux frais des modèles garantissant l'égalité civique et la justice sociale. La participation des citoyens à l'exercice du pouvoir doit constituer le cœur d'un régime démocratique : du système politico-administratif aux différents domaines sociaux et économiques, il convient de développer les mécanismes de démocratie directe et d'étendre le contrôle démocratique aux institutions au sein desquelles les gens vivent. La portée éducative de la participation est soulignée par tous les auteurs : non seulement des gains en termes de développement personnel sont attendus, mais l'intérêt pour les affaires collectives en serait accru. Participer et faire participer relèvent donc d'un cercle vertueux (Pateman, 1970).

Si ce type de plaidoyer n'a pas disparu (voir par exemple Hendriks, 2010), l'examen des travaux contemporains révèle que les réponses aux enjeux de posture (critique ou autre) sont aujourd'hui moins assumées et donc plus ambivalentes. La dénonciation du normativisme – celui « des autres » bien entendu – constitue d'ailleurs souvent le seul gage d'objectivité critique, une tendance d'autant plus marquée depuis le milieu des années 1990 qu'on assiste à une indéniable spécialisation d'un milieu de recherche dédié à la démocratie participative et délibérative, désormais doté d'organisations, de colloques, de revues (Blatrix, 2012). La lutte des postures et des légitimités paraît ainsi prendre le pas sur les controverses théoriques et les discordes de fond, relativement faibles dans le contexte français du moins.

Si les postures généralement adoptées sont ambivalentes, c'est que la ligne séparant le savant et le politique est bien souvent fantasmée¹ et ne doit pas occulter une réalité simple : étudier la participation fait toujours courir le risque au chercheur de céder à la tentation du politique, tant cet objet est lié aux idéaux démocratiques. Aucun chercheur ne remise ses aspirations démocratiques (qu'elles prônent une concertation réformatrice ou une autogestion radicale) à la porte de son travail d'enquête. Aussi la revendication d'une posture résolument critique, distanciée et démythificatrice, n'empêche-t-elle en rien les chercheurs de se mêler des débats sur les « bonnes » procédures ; elle n'empêche pas non plus les sociologues les plus critiques de contribuer à la mise en œuvre de dispositifs participatifs, en assurant les rôles de garants, de formateurs ou encore d'évaluateurs. Aussi,

[1] Voir notamment Kalinowski (2005).

comme le rappellent Luigi Pellizzoni et Pierre Sauvêtre dans le présent dossier, il n'existe pas de division stricte entre des auteurs « enthousiastes » et des auteurs « critiques ». L'engouement et le désenchantement jalonnent la trajectoire intellectuelle de la plupart des chercheurs. De ce point de vue d'ailleurs, les revues de littérature ou les états des savoirs sont rarement structurés selon une logique de « camps » en opposition et l'analyse des évolutions intellectuelles gagne, aux yeux de certains, à être abordée par périodes².

Cette précision apportée, il n'en reste pas moins indéniable que le déploiement – même modeste – de l'offre de participation publique depuis la fin des années 1970 (Gourgues, 2013) donne une acuité toute particulière à l'enjeu de la posture « critique ». Face à l'intégration de la participation dans les registres d'action des pouvoirs publics, le débat persiste et se trouve régulièrement investi par tel ou tel auteur réclamant son ancrage critique, là où les autres ne verseraient que dans la complaisance ou l'illusion. Plutôt que d'alimenter ce débat sans fin, nous avons donc nourri l'ambition d'éclaircir les fondements et les impasses de la « posture critique »³ afin de dégager une piste de recherche émancipée des partis pris simplistes qui masquent largement la complexité des dynamiques en cours.

Le présent dossier entend ainsi explorer la question de la posture critique en interrogeant plus spécifiquement la portée de travaux et de cadres analytiques qui convergent vers l'idée d'un « gouvernement par la participation ». Le survol de la variété des traditions d'analyses que nous regroupons ainsi permet, comme on va le voir, de souligner l'ancrage important d'une posture de dévoilement (1), mais aussi de rappeler que cette critique savante rejoue une critique sociale non moins affûtée. Aussi, les voies d'analyse qui intègrent ces capacités de mise à distance des acteurs sociaux sont de nature à proposer une critique de la participation qui ne soit ni surplombante ni partielle (2). Partant du constat de la place devenue centrale de la participation pour l'action publique et collective, notre argument conduit alors à interroger la pertinence d'une lecture en termes de « gouvernementalité » (3), qui pourrait enrichir l'analyse de la démocratie participative en s'intéressant notamment aux controverses et tensions entourant sa mise en œuvre, et ce sans surinterpréter les effets de pouvoir ni « tiédir » la portée critique des analyses. Pour le dire d'une formule : nous proposons de sortir d'une posture critique « externe » de la participation, menée selon le ressort de la démythification, pour nous engager dans une analyse des tensions critiques soulevées par l'avancée de la démocratie participative, en vue de saisir plus finement, sans naïveté ni sarcasme, les mutations des « manières » de gouverner à l'époque contemporaine.

[2] Nous renvoyons à ce propos aux trois « moments » des recherches sur la démocratie participative identifiés par Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau (2011) : un moment « normatif », un moment « descriptif », puis un moment de « refroidissement » de l'objet.

[3] Ces réflexions ont d'abord été alimentées à l'occasion d'un colloque organisé à l'Ehess, intitulé « L'impératif participatif en procès ? Regards croisés sur les critiques de la participation » (Paris, 22-23 mars 2012).

Du refus élitiste aux dévoilements désenchantés : des « fronts » critiques en évolution

Au-delà des théories normatives qui l'ont accompagné, le développement au concret de l'offre publique de participation est allé de pair avec le déploiement d'une critique de différentes factures, visant tant ses principes, ses traductions pratiques que ses usages.

En préalable, il convient de ne pas occulter une critique élitiste et libérale qui, comme en effet retour, déplore l'extension du domaine de la participation. Sans s'attarder sur ce point, on rappellera la prise de position de Raymond Boudon à l'égard de la « prétendue » et « incertaine » démocratie participative, perçue comme relevant d'un affaiblissement de la démocratie représentative. Si les arguments ont pu sans mal être qualifiés de caricaturaux par Yves Sintomer⁴, les bonnes raisons avancées par Boudon pour dire son inquiétude à l'égard de la participation sont mobilisées par un ensemble hétérogène d'acteurs (politiques et universitaires). Se proposant comme une solution aux maux du système de gouvernement représentatif, l'offre publique de participation conduirait à un alignement des pouvoirs corporatistes et du « pouvoir de la rue » sur le pouvoir politique⁵. Non seulement les dispositifs participatifs déposséderaient les détenteurs de la légitimité électorale de leurs responsabilités, mais plus encore, ils rompraient avec le principe du « spectateur impartial » : en élargissant la discussion publique à « chaque citoyen », soit à « n'importe qui », ces dispositifs nous éloigneraient du modèle politique libéral valorisant l'*« homme des Lumières »*, rationnel et pétri de bon sens, fondant ses appréciations sur des raisons ayant vocation à être partagées. Pour ceux qui estiment que la « bonne » démocratie doit être, selon la formule que leur consacre Jacques Rancière (2005, p. 14), « la forme de gouvernement et de vie sociale apte à maîtriser le double excès d'activité collective ou de retrait inhérent à la vie démocratique », l'offre publique de participation ne peut qu'être perçue comme favorisant le règne de l'illimitation du social et de l'ingouvernabilité. Ancienne, cette tradition critique s'efforce de protéger l'État et les institutions de toute facture des demandes multiples et contradictoires, et ce faisant, entend préserver la démocratie d'elle-même (Crozier, Huntington, Watanaki, 1975) ; elle argue aussi des risques qu'il y aurait

[4] Pour mieux saisir la portée de cette controverse, voir : Raymond Boudon, « La démocratie doit se fonder sur le bon sens [Entretien] », *Le Monde*, 11 février 2007 ; Yves Sintomer, « Tordre le cou aux contrevérités », *Le Monde*, 16 février 2007.

[5] Une même critique est formulée par G. Hermet, qui, observant le régime démocratique contemporain, voit se dessiner « un partage des tâches entre deux modes de traitement des affaires publiques » : d'une part, des méthodes de gouvernance réservées à un petit nombre d'acteurs cooptés, et d'autre part « une pratique populiste et plébiscitaire au niveau de la compétition électorale assortie d'un recours à la "démocratie participative" dans les affaires locales abandonnées en partie aux représentants autoproclamés de la "société civile" [...] » (Hermet, 2007, p. 200).

à encourager toute forme d'ingérence du public, somme d'« ignorances individuelles », pour reprendre la formule de Lippman qui, le jugeant peu « capable de diriger les affaires publiques », lui assignait la seule place légitime qui vaille dans le théâtre politique, « les gradins » (Lippman, 2008 [1925], p. 143). Même si elles changent de registre argumentatif, ces analyses connaissent une certaine actualité, certains auteurs avançant dans une posture souvent scientiste que la démocratie participative ferait courir le risque d'une manipulation d'opinions marginales et crédules – et reposant largement sur des fantasmes – au détriment de l'intérêt général et de la clairvoyance scientifique (Bronner, 2013).

Du côté des travaux de recherche empiriques, les analyses critiques prennent une autre voie : il s'agit moins de déplorer les conséquences regrettables de l'extension de la publicité que de montrer que loin de réparer les trahisons démocratiques, l'institutionnalisation de la participation prolonge les ruses du système de gouvernement représentatif. Il convient alors de ne pas renoncer aux opérations de dévoilement, caractéristiques des analyses menées par la socio-logie critique, particulièrement dominante en France. Dans la droite ligne des travaux sur le gouvernement représentatif, cette approche insiste sur la « mise sous tutelle » de la participation par les instances représentatives classiques. Nécessairement subordonnée, la participation constituera un nouvel outil de gouvernabilité instrumentalisé par des élites politiques ayant tout soucieuses de renouveler leur légitimité (Godbout, 1983 ; Paillart, 1993 ; Gaxie, 1996 ; Mabileau, 1997 ; Fixot, 1999). C'est pourquoi, pour comprendre les intentions, les formes et les effets politiques de la participation, c'est bien du côté de la représentation et des professionnels de la politique que le chercheur doit se tourner (Blatrix, 2009). L'évocation de la démocratie participative devient une figure imposée pour tout professionnel de la politique, au prix d'une « neutralisation » du terme et des dispositifs qui l'accompagnent (Paoletti, 1997 ; Arnaud *et al.*, 2007). Les jeux rhétoriques mêlant participation, proximité (Nonjon, 2005), voire développement durable (Goxe, 2007), masqueraient mal les fins « véritables » du déploiement des scènes et procédures participatives : légitimer par de nouveaux canaux des autorités publiques toujours moins assurées, ou encore simuler l'« ouverture » d'un champ politique pourtant de plus en plus professionnalisé, marqué par la fermeture et la très faible capacité à se renouveler et perçu comme coupé du reste de la population, y compris à l'échelle locale (Koebel, 2006 ; Desage, Guéranger, 2011). Dans un contexte politique qui fait du marketing politique une partie intégrante de l'action publique, « les plus pessimistes peuvent percevoir la démocratie participative comme un outil de communication politique, un appât agité par des politiciens ambitieux pour séduire un électoralat de plus en plus fuyant » (Robbe, 2007, p. 12). L'adoption de formes participatives dans les campagnes électorales semble également indiquer que « le registre participatif [a] transformé et en quelque sorte contaminé les pratiques de mobilisations électorales qui semblent obéir à une nouvelle économie symbolique » (Lefebvre, Nonjon, 2003, p. 23). Cette grammaire politique participative se réduirait à une mise en scène destinée à véhiculer une image moderne et positive des professionnels de la représentation à destination d'une clientèle électorale dépassant

largement le cadre militant (Lefebvre, 2011). De nombreux travaux soulignent d'ailleurs l'hypocrisie et le double jeu du champ politique. Faute d'adhérer au projet politique de la démocratie participative, soit à l'idée d'un partage (même minime) des capacités de décision, les élus œuvreraient en réalité au sabordeage des dispositifs qu'ils ont eux-mêmes à élaborer et mettre en œuvre, à force d'en anticiper le potentiel subversif. L'étude des débats parlementaires (Blatrix, 1997 ; Bévert, 2002), révèle l'ambivalence, voire la franche hostilité, des élus. L'agacement et l'impatience des décideurs face aux procédures participatives qu'ils ne contrôlent pas, tels que certains débats menés par la Commission Nationale du Débat Public (Sadran, 2007), alimenteraient cette interprétation d'un faux-semblant.

Parmi les pistes d'analyse ouvertes par la sociologie critique, on retiendra également l'attention portée aux effets de dépolitisation. Du côté des instigateurs de la participation, l'enjeu serait également, sous couvert d'offre publique de débat, d'épuiser la charge conflictuelle des différends. Les dispositifs participatifs consisteraient ainsi en autant de « concessions procédurales » accordées par les autorités pour répondre aux contestations qui ne cessent d'émailler la production des politiques publiques depuis les années 1970 (Blatrix, 2000 ; Dupuy, Halpern, 2009). La participation publique octroyée aurait pour ambition, plus ou moins assumée, d'apaiser et donc de réduire les conflits ; elle chercherait aussi à détourner les populations de leurs revendications, selon une logique de diversion. Ce serait particulièrement le cas dans les quartiers populaires. Dans le cadre d'une métropolisation en voie d'accélération et génératrice d'inégalités, « faire participer »⁶ les plus pauvres à la gestion de leur environnement est analysée comme un moyen habile d'occuper ceux qui pourraient légitimement contester leur exclusion (Jouve, 2005 ; Palomares, Rabaud, 2006). L'instrumentalisation de la participation à des fins de gestion des publics « difficiles » caractériserait tout particulièrement la politique de la ville en France, sans que de véritables changements ne soient observables en termes de réduction des inégalités, d'exclusion ou de paupérisation (Donzelot, Epstein, 2005 ; De Maillard, Sintomer, 2007), critique également énoncée à propos des budgets participatifs brésiliens (Boulding, Wampler, 2010). Une telle gestion pacifiée des populations pauvres est aussi pointée comme une finalité des politiques de développement engagées par les institutions internationales (Cooke, Kothari, 2001). Associer ainsi les subalternes à leur propre exploitation est parfois compris comme relevant d'une forme de néolibéralisme (Abram, 2007), l'incitation, l'enrôlement et « l'activation » des individus s'apparentant alors à des leviers de contrôle et de pouvoir.

[6] Joëlle Zask (2011) souligne la contradiction de l'expression « faire participer », puisque la participation relève de l'engagement citoyen, mis dans une posture d'enquête sociale. Il y aurait donc un paradoxe dans l'idée de faire de cet acte une injonction.

Outre ces deux axes critiques, qui constituent des jalons incontournables du débat ouvert depuis les années 1970 sur la participation, de nouveaux fronts critiques ont fait leur apparition depuis le début des années 2000. Une controverse, à dominante nord-américaine, renoue avec une remise en cause plus globale de la participation, en s'attaquant à un postulat essentiel de la démocratie participative : l'existence d'une demande sociale, favorable à la mise en œuvre de dispositifs⁷. La controverse se structure essentiellement autour des résultats avancés par John Hibbing et Elisabeth Thiess-Morse (2002). Sur la base d'une enquête par sondage, les deux auteurs suggèrent que loin de demander à participer activement, les citoyens américains expriment leur préférence pour une démocratie représentative dirigée par des élus vertueux et responsables, qui leur permettrait de rester en retrait des affaires publiques. Ainsi il n'existerait pas de véritable « demande » de délibération ou de participation, les citoyens n'envisageant leur participation active qu'en ultime recours en cas de défaillance des dirigeants. D'autres travaux ont prolongé cette lecture, soulignant que lorsque les citoyens souhaitent être « mieux » ou « plus » entendus dans un sondage, cela n'implique en rien leur engagement effectif dans un dispositif participatif (Bowler, Donovan, Karp, 2007)⁸. En réaction à ces travaux, d'autres auteurs ont cherché à montrer qu'une demande sociale de participation existe bel et bien, mais sous condition. Michael Neblo et son équipe (2010) indiquent ainsi que la demande de participation est effective quand l'offre de participation apparaît transparente, convaincante, adaptée et quand les qualités délibératives sont jugées favorablement par les citoyens. Pour susciter une demande de participation, l'offre doit donc faire la preuve de son intégrité et de son sérieux, car plus les individus sont confrontés à une offre de participation convaincante, plus ils se déclarent prêts à y prendre part. Sans entrer plus avant dans ce débat⁹, on retiendra surtout que le lien entre offre et demande de participation a perdu de son caractère d'évidence, après plusieurs décennies de pratiques participatives.

L'une des clés de compréhension de cette déconnexion est apportée par plusieurs enquêtes sociologiques menées sur les milieux professionnels liés à la mise en œuvre de la démocratie participative. La thèse de Magali Nonjon (2006) constitue, dans le cas français, une référence incontournable de cet angle d'analyse. En s'intéressant aux « professionnels » de la participation, l'auteure souligne le rôle crucial des cabinets, bureaux d'études et autres prestataires privés offrant leur service pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation des dispositifs participatifs. Si l'intervention de ces professionnels, tiraillés entre exigence technique et image militante, n'est pas en soi un problème, elle s'avère pourtant déterminante dans la déconnexion entre offre et demande de participation. En

[7] Pour un questionnement de même nature, voir Anquetin, Freyermuth (2008).

[8] On retrouve ici un débat proche de celui mené à propos du « potentiel protestataire » des populations occidentales. La mesure d'un tel potentiel ne signifie pas que les opinions mesurées se convertissent en participation active (Kriesi, Saris, Wille, 1993).

[9] Pour une analyse plus approfondie, voir Gourgues, Sainty (2011).

effet, l'existence d'un marché des dispositifs participatifs permet aux autorités publiques de tout type de se doter d'une offre publique de participation, en recourant parfois à des dispositifs « en kit », c'est-à-dire formatés au point de laisser croire à une maîtrise totale de tous les aspects de la procédure (Bonaccorsi, Nonjon, 2012). La standardisation croissante de nombreux dispositifs, particulièrement flagrante dans le cas des « mini-publics délibératifs », coïncide avec une affirmation de plus en plus forte de la logique d'offre, débouchant sur de véritables « politiques de participation » (Gourgues, 2012) grâce auxquelles les autorités publiques décident seules de presque toutes les dimensions de la démocratie participative – lieu, durée, thème, objectifs – mais peuvent également agir sur l'activation d'une demande (inexistante) qui demeurera la plupart du temps fragile et en décalage avec les aspirations politiques des citoyens.

Sur la base des enquêtes empiriques qui n'ont cessé de se multiplier, la critique de la participation a donc pu quitter les rivages des théories élitistes de la démocratie, pour s'ancrer dans la sociologie critique insistant successivement sur les faux-semblants des usages gouvernementaux de la participation et l'artificialisation des dispositifs déconnectés d'une demande sociale. Les fronts de cette critique évoluent, persistent mais se maintiennent dans des sphères séparées. Ils ont pourtant en commun de se fonder sur des discours, opinions ou analyses répandus parmi les acteurs de la participation. Si la critique sociale fournit ainsi un indéniable ancrage pour ces analyses, elle ne doit pas pour autant être considérée comme une simple caisse de résonance, mais bien comme un élément central d'une problématisation critique de la participation.

La critique sociale : socle d'une refonte de la critique académique

Si la sociologie critique paraît souvent condamner « par avance » des dispositifs envisagés d'emblée comme participant à la reproduction de l'ordre existant, ce regard critique, indispensable, fait d'autant plus mouche qu'il reprend à son compte une critique sociale largement répandue. Quels que soient les procédures, leurs instigateurs et leurs échelles, les formes institutionnelles contemporaines de participation suscitent une égale défiance. Principales cibles, les citoyens ordinaires ne sont pas en reste pour juger avec force ironie les sollicitations répétées dont ils font l'objet (Barbier, 2005). Le scepticisme et les réticences caractérisent tout particulièrement les mouvements sociaux et les acteurs collectifs organisés de la société civile, existant préalablement à l'offre de participation. Ces attitudes s'expriment selon des modalités et des degrés divers, de l'adhésion distanciée (Rui, Villechaise, 2005 ; Neveu, 2011) au boycott et au sabotage lorsque les militants estiment que les procédures de débat public sont biaisées, mensongères et artificielles (Fourniau, 2011). Les critiques associatives, militantes et syndicales s'accumulent, se répondent, dialoguent parfois, et engagent une réflexion sur les travers de cette participation

descendante et « octroyée ». Les bilans des dispositifs existants, réalisés par les participants eux-mêmes, sont souvent sans concession¹⁰ ; ils n'épargnent d'ailleurs pas toujours les chercheurs en sciences sociales, dénoncés en tant qu'« experts en acceptabilité » des projets décidés à huis clos et imposés en douceur. Les controverses relatives à la réhabilitation des territoires contaminés de Tchernobyl (Topçu, 2013b), de la gestion des déchets radioactifs ou de la régulation des nanotechnologies sont à cet égard emblématiques¹¹.

Cette défiance n'a bien sûr rien d'inédit. Après avoir forgé la démocratie industrielle, le mouvement ouvrier a toujours dénoncé l'introduction des dispositifs de consultation et de participation directe des salariés dans l'entreprise, perçus comme des stratégies de contournement et d'affaiblissement des syndicats (Martin, 1995 ; Charles, 2012 ; Béroud, 2013). Ces mêmes arguments demeurent mobilisés par les acteurs des mouvements sociaux contemporains. Les intentions troubles des instigateurs, ajoutées aux imperfections des dispositifs participatifs, sont toujours incriminées pour justifier des engagements distanciés ou des non-engagements. Le caractère fragile et incomplet des espaces publics institutionnalisés ne fait pas de doute : non seulement ils n'épuisent jamais les rapports de pouvoir et de domination, mais plus fondamentalement, ils demeurent traversés par les tensions inhérentes au fait démocratique. D'ailleurs, si le développement de l'exigence participative et sa consolidation juridique résultent en partie des revendications directes des mouvements sociaux¹², ils doivent tout autant à la volonté des autorités publiques de restreindre les marges d'action de ces mêmes mouvements. Aussi les dispositifs participatifs se proposent-ils toujours de façon ambivalente – à la fois issue symbolique et réponse procédurale aux conflits, mais aussi forme de gouvernement de la conflictualité –, une ambivalence de nature à aiguiser la critique sociale.

Ce qui est en cause ici, c'est généralement la question de la place laissée au conflit et aux forces contestataires. Fondées sur une conception fonctionnaliste

[10] C'est notamment le cas dans les bilans des dix ans de fonctionnement des Conseils Locaux de Développement où les associations qui prennent part à ces instances reconnaissent très largement leur marginalité et les problèmes liés à leur reconnaissance. On pourrait également renvoyer au travail réflexif de la Commission Nationale du Débat Public.

[11] On citera également les analyses produites par le groupe Pièces Et Main-D'Œuvre qui combinent une critique radicale de l'innovation technique (relevant notamment du développement des nanotechnologies) et une critique des compromissions induites par toute forme de participation aux débats publics officiels sur la thématique. Voir notamment l'échange avec le sociologue Francis Chateauraynaud retranscrit dans leur revue *Aujourd'hui le nanomonde*, 17, 2012, p. 14.

[12] Au Brésil, Dagnino et Tatagiba (2010) soulignent le rôle des mouvements sociaux dans l'émergence des dispositifs participatifs en contexte de transition démocratique. Dans le cas indien, Sheth (2004) montre en quoi les mouvements activistes ont participé à la « réinvention de la démocratie participative », créant en continu de nouveaux espaces de discussion et approfondissant de fait la démocratie. Quet (2009) met en évidence quant à lui le rôle joué par les mouvements critiques de la science dans la mise en place de l'offre participative relative à la gouvernance de l'innovation technoscientifique.

qui n'envisage le conflit que comme une menace pour l'ordre social, bien des procédures participatives et délibératives font effectivement de son évitement ou de sa réduction une finalité. Or la (re)découverte des idées de Saul Alinsky¹³ par les militants contemporains témoigne de l'aspiration à penser la participation sans renoncer à la conflictualité. Remis au goût du jour au cours d'expériences anglaises ou françaises (Balazard, 2012), les fondements du *Community Organizing* reposent sur une définition conflictuelle et agnostique de l'intervention populaire dans les démocraties. Les militants partagent les convictions d'Alinsky : c'est à partir de leur autonomie, de leur propre organisation, et de leur capacité à construire un rapport de force avec les pouvoirs publics que les citoyens les plus pauvres parviendront à s'émanciper. Toute démarche participative n'a alors de sens que si elle admet que « le conflit est le cœur même d'une société libre et ouverte ». Aussi, poursuit Alinsky, « si l'on devait traduire la démocratie en musique, le thème majeur serait "l'harmonie de la dissonance" » (Alinsky, 2012 [1971], p. 108).

La prise en compte des capacités critiques des participants ouvre alors d'autres voies d'analyses, au plus près des acteurs et des dispositifs et excluant toute posture surplombante. C'est d'abord le cas des travaux qui s'efforcent d'articuler la réflexion sur l'offre publique de participation à une sociologie des mouvements sociaux, en retenant un double questionnement : que fait la démocratie participative aux conflits et aux mouvements sociaux, et que font les mouvements sociaux de la démocratie participative ? (Rui, 2004, 2005 ; Hamel, Jouve, 2006 ; Hamel, 2008). Qu'il s'agisse de l'incidence sur les acteurs mobilisés et leurs tactiques, sur les enjeux et les répertoires d'action ou encore sur les modalités d'organisation interne (Della Porta, 2005), il est question de montrer dans quelle mesure les dispositifs participatifs et/ou délibératifs sont saisis comme ressources, détournés, boycottés par les mouvements ; mais aussi dans quelle mesure ils contribuent à l'effacement et la « domestication » des acteurs mobilisés (Neveu, 2011). Les observations en la matière demeurent variées. Si bien des travaux empiriques révèlent des effets de réduction des conflits et de dépolitisation, rien n'indique que l'offre de participation institutionnalisée se solde par une baisse de la conflictualité. Dans ses aspects manifestes comme latents (Darhendorf, 1957), cette conflictualité demeure vive, y compris dans les domaines où les procédures de débat public sont particulièrement consistantes et les effets de cadrage remarquables, comme dans le domaine nucléaire.

Élargies à l'ensemble des acteurs qui prennent part aux dispositifs participatifs, ces approches soulignent surtout l'importance de l'attention à accorder aux logiques d'action, aux modes d'engagement et aux modes de résistance, ainsi

[13] Cette redécouverte s'illustre par la nouvelle traduction de l'ouvrage d'Alinsky par des sociologues belges (Alinsky, 2012) ou encore la multiplication d'événements scientifiques consacrés au thème du *Community Organizing*. Voir notamment le colloque « Le *Community organizing* : développer le pouvoir des citoyens », organisé les 14, 15 et 16 mars 2013 à Vaulx-en-Velin.

qu'aux motivations et au sens donné à la participation. S'il existe bien des langages démocratiques (Rui, 2004) ou une « grammaire » de la participation (Talpin, 2006), auxquels les individus sont tenus de se conformer, ces derniers ne sont ni (pleinement) naïfs, ni (totalement) manipulés ou déterminés par les situations ; ils ne sont pas de simples réceptacles d'injonctions. Les travaux empiriques révèlent en quoi l'expérience de la participation repose sur des épreuves au cours desquelles tous les protagonistes, qu'ils soient porteurs de projet, élus, citoyens, associations, mettent en jeu les stratégies, les arguments, les intérêts, les identités. Que ces dispositifs soient structurés par des rapports de pouvoir et que les acteurs sociaux qui y prennent part soient liés par des rapports sociaux fortement asymétriques ne fait aucun doute. L'analyse des instrumentalisations, des réticences, des faux-semblants est de ce point de vue indispensable, tout comme il est indispensable de mieux comprendre la manière dont les participants – riverains, opposants, mouvements sociaux – peuvent investir et parfois s'approprier les espaces de participation (Barthe, 2002 ; Fourniau, 2007). C'est d'ailleurs en cela que l'attention portée aux motivations des participants, qu'ils soient assidus ou qu'ils se détournent des dispositifs (Mazeaud, Talpin 2010 ; Richard-Ferroudji, 2011) permet d'envisager la pluralité des logiques d'engagement des citoyens et invite à prendre au sérieux les critiques, les luttes d'influence et les rapports de force qui peuvent s'y déployer.

L'intégration des critiques sociales comme un élément incontournable de la participation publique est d'autant plus prégnante au sein des travaux portant sur des secteurs particulièrement marqués par l'avènement de dispositifs participatifs. C'est notamment le cas du déploiement de formes de participation dans les domaines technoscientifiques et environnementaux. Celles-ci font l'objet des critiques et des contestations très diverses, qui ont trait à la variété des « logiques » qui motivent la participation institutionnalisée – logiques qui vont de la volonté d'*empowerment* (ou d'autosaisissement) propre aux mouvements sociaux et aux mobilisations collectives, à la réflexion (et la recherche-action) modernisatrice et procédurale menée par les sciences sociales en vue d'aboutir à une « démocratie technique » (Callon, Lascombes, Barthe, 2001), en passant par une logique davantage managériale promue par les organisations technico-industrielles en quête de nouvelles légitimités. Parmi les principaux enjeux autour desquels les critiques (et parfois les controverses) se cristallisent, il est possible de retenir les plus saillants.

D'abord, est incriminée la place souvent marginale accordée à la participation publique dans la « mégamachinerie » gouvernementale des sciences et des techniques. Les critiques déplorent ainsi que la participation ne soit pas forcément centrale dans le processus décisionnel et n'intervienne que rarement « en amont » de celles-ci (Joly, Kaufman, 2008) ; que les « systèmes » (de progrès) techniques gardent globalement leur autonomie ; et qu'il n'est *a priori* pas question de la mettre en cause ou de l'ouvrir au débat démocratique (Pestre, 2008 ; 2013). La participation serait toutefois incontournable pour maintenir l'autonomie des trajectoires technologiques en ce qu'elle permettrait de restaurer la confiance

du public (Wynne, 2006), pacifier les conflits, voire rendre « productive » la critique sociale, dans une perspective postfordiste (Thorpe, 2010), en canalisant par exemple, au sein de « forums hybrides », la contre-expertise associative au service d'une gestion socialement acceptable des risques nucléaires (Topçu, 2013a).

Ensuite, la participation est régulièrement assimilée à une novlangue managériale ; elle relèverait en quelque sorte d'une « fraude discursive », qu'il s'agisse des « tables rondes » destinées à labelliser en tant qu'« écologiques et durables » les produits agroalimentaires nocifs pour l'environnement (Chenys, 2011), ou qu'il s'agisse des projets « participatifs » et « verts » menés par la Banque mondiale au Sud, comme ceux relatifs à la construction au Laos de gigantesques barrages hydroélectriques destructeurs de la biodiversité et des modes de vie autochtones (Goldman, 2001).

S'ajoute à ces deux premières critiques le fait que bon nombre de dispositifs participatifs, alors qu'ils devaient théoriquement permettre de contrebancer le pouvoir des experts, contribuent, de par leur cadrage, à renforcer ce pouvoir – ou du moins les manières expertes de poser les problèmes et d'y chercher les solutions – ce qui explique pourquoi les « profanes » doivent souvent d'abord suivre un « rite d'initiation », *i.e.* une formation, avant de prendre part aux dispositifs participatifs. Les Levidow (2007) a pu ainsi qualifier les conférences de consensus sur les OGM mis en place dans quatre pays européens (Angleterre, France, Allemagne, Danemark) comme des exercices visant à « biotechnologiser » la démocratie en ce sens qu'ils ont, pour la plupart, porté ou portent sur les enjeux de régulation et de contrôle des produits génétiquement modifiés, laissant ainsi peu de place à un débat sur les trajectoires alternatives à celle des OGM. D'autres, comme Maria Paola Ferretti (2007), ont argué que la technici-sation des dispositifs participatifs exclut progressivement les « profanes », transformant ainsi la participation en une mise en scène de compétences entre experts et contre-experts.

Enfin, la participation fait l'objet de critiques, ou du moins de réticences, du fait de son caractère de plus en plus insaisissable : elle est multi-acteur, multi-arène, multiforme ; lorsqu'une forme participative ne permet plus d'accompagner le progrès technosystémique (parce qu'elle engendre des effets contraires à ceux escomptés, comme dans le cas des OGM et des nanotechnologies), elle est remplacée par d'autres formes. On peut ainsi d'ores et déjà opposer aux formes « classiques » (type conférence de citoyens ou débat public à la CNDP) devenues inopérantes dans bien de cas (en témoigne entre autres le débat public sur le stockage des déchets nucléaires à Bure qui vient d'être avorté), et donc marginalisées, d'autres formes, plus récentes (type tables rondes), qui ont pris le relais pour satisfaire au « marché de la participation ». Car certaines formes participatives fonctionnent mieux que d'autres ; elles sont plus productives que d'autres. Il peut aussi arriver que les formes participatives devenues inopérantes soient remplacées par des formes non participatives, comme les comités d'éthique (Tallacchini, 2009).

On constate ainsi que les postures critiques des mouvements sociaux sont intégrées comme des éléments constitutifs du déploiement de l'offre de participation. Plutôt que d'en condamner le détournement ou l'artificialisation, les recherches évoquées ci-dessus s'intéressent à la manière dont la participation s'inscrit dans un monde social conflictuel. Mais ces critiques sociales n'ont pas uniquement été intégrées comme une nouvelle « donnée » par les chercheurs : elles ont également conduit à réviser les cadres théoriques et intellectuels qui fondaient la défense d'une démocratie plus participative et délibérative.

L'intégration de la critique sociale et militante a été de nature à faire évoluer les théories délibératives, bien plus hétérogènes qu'une lecture superficielle veut l'admettre. La question de la place accordée par ces théories au conflit¹⁴ structure une controverse, en partie interne à ces mêmes théories. La critique s'adresse en premier lieu aux perspectives ouvertes par J. Habermas et J. Rawls, qui font du consensus rationnel un élément central du régime démocratique. Selon des chemins analytiques distincts, l'un comme l'autre pensent les conditions qui permettraient de neutraliser les contingences et les contraintes sociales, procédant des intérêts, des préjugés ou encore des inégalités multiples, afin de fonder en raison des principes de justice ou de s'entendre sur des valeurs fondamentales. Rawls estime qu'un consensus raisonnable autour de certaines normes de justice décisives est possible, tout en admettant que des désaccords persistent à l'égard de conceptions opposées du bien. La théorie habermassienne énonce les conditions idéales de communication propres à favoriser l'entente sur des valeurs fondamentales, sans exclure que des dissensus perdurent sur des aspects secondaires de la vie sociale. Ni l'un ni l'autre ne nie la conflictualité sociale, mais ils mettent l'accent sur ce sur quoi on peut s'entendre et les procédures pour y parvenir.

Cette insistance est au cœur d'une controverse, en partie externe et en partie interne, particulièrement vive dans le contexte nord-américain. Les critiques, souvent radicales, se focalisent sur la norme délibérative qui semble se diffuser au fur et à mesure de l'adoption de dispositifs de débat public. Cette « éthique » de la délibération porterait en germe une menace pour le fonctionnement même de la démocratie. C'est notamment ce que défend Chantal Mouffe (1999) qui oppose aux théories libérales et délibératives son modèle de la démocratie agonistique. À distance du rationalisme, de l'individualisme et de l'ambition éthicomorale des premières, Mouffe affirme qu'il existe des conflits pour lesquels aucune solution rationnelle n'est envisageable, dès lors que pouvoir et antagonisme sont indépassables dans les sociétés pluralistes. Toute politique démocratique doit donc s'efforcer de transformer l'antagonisme entre ennemis en agonisme, soit en une confrontation entre adversaires engagés dans une relation d'inter-reconnaissance. Une démocratie agonistique peut alors au mieux viser des « consensus conflictuels » portant notamment sur certains principes éthiques et politiques.

[14] Sur cette question, voir Blondiaux (2008) et Le Goff (2011).

Les dispositifs institutionnels reposant sur la délibération prennent à l'inverse le risque d'annihiler le conflit – par l'exclusion d'arguments jugés « déraisonnables », la compromission supposée des identités de groupes et l'imposition de formes policées d'expression – instaurant par là même un consensus arrangé par les autorités publiques. On retrouve alors le thème de la « dépolitisation », c'est-à-dire dans le cas présent de la pacification comme contrôle.

Plus décisive encore est la controverse interne portée en particulier par les intellectuelles féministes, telles que Joan Landes, Jane Mansbridge, Iris Marion Young ou Nancy Fraser, qui s'efforcent de fonder sur de nouvelles bases critiques les théories de la délibération. On doit notamment à ces analyses critiques d'avoir fait passer l'obsession du consensus à l'arrière-plan, en accordant un statut central aux conflits, aux tensions et aux disputes, perçus non plus comme des éléments résiduels ou perturbateurs, mais comme la matière même de la politique et donc des processus délibératifs. Cet éloignement de la « télologie du consensus » (Mansbridge *et al.*, 2010, p. 55) permet ainsi de mieux entrevoir la façon dont les espaces publics institutionnalisés et les espaces publics oppositionnels (Negt, 2007) font système¹⁵, et de mieux penser l'articulation entre les formes de participation relevant de la délibération et celles relevant de l'activisme, bien qu'elles ne reposent pas sur les mêmes vertus politiques (Young, 2001). Surtout, ces lectures critiques ont renouvelé la problématique d'inclusion/exclusion démocratique en portant l'attention sur les acteurs les plus faibles ou en position subalterne, comme les femmes. La délibération, du fait des contraintes discrètes qu'elle impose – en termes d'expression et de comportement par exemple – imposerait un « coût d'entrée » dans l'espace public potentiellement discriminatoire (Sanders, 1997 ; Young, 2000). Non seulement, ces analyses ont révélé les impensés et les points aveugles des théories en la matière, mais plus encore, elles formulent des voies de dépassement des apories des procédures participatives et/ou délibératives en analysant finement les conditions d'avènement de sujets politiques. Le concept de « contre public subalterne » forgé par Nancy Fraser compte parmi ces apports théoriques qui sont utiles tout à la fois pour accompagner l'action critique des mouvements sociaux et pour fonder l'analyse critique des dispositifs existants.

Ce rapide parcours donne à voir un double mouvement : la démocratie participative, pensée comme une théorie critique, a été elle-même l'objet de controverse concernant son usage par les autorités publiques (instrumentalisation, absence de demande). La « pratique » participative a également suscité une méfiance certaine de la part des acteurs sociaux, sceptiques vis-à-vis du « jeu » participatif qui leur est proposé. L'attention de ces acteurs à leur indépendance et leur capacité subversive trouvent un écho dans les évolutions des théories

[15] Un exemple d'articulation est donné par D. Cefaï (2007, p. 22) qui, dans son ouvrage consacré aux théories des mobilisations collectives, propose un tableau synthétisant les différents paradigmes de l'action collective comprenant les formes de la démocratie participative.

critiques de la délibération. On constate ainsi que la critique de la participation et de la délibération circule sans cesse d'un espace scientifique à un espace social, ouvrant dès lors une piste de travail féconde (Boltanski, 2009). En effet, la construction d'une posture analytique embrassant les deux versants de la critique impose de dépasser le discours du dévoilement, de la ruse ou de la manipulation.

La gouvernementalité ou l'espace conflictuel du déploiement de la participation

Le panorama académique et social de la critique de la participation englobe des niveaux de discours résolument hétérogènes. Des citoyens lucides et soucieux de se prémunir contre toute forme d'instrumentalisation, une perte de temps menaçant le fonctionnement de la représentation, une demande sociale incertaine mais une offre autoalimentée par un marché de prestation en plein essor, une crainte de dépolitisation et de réification du consensus, un champ politique soucieux de sa reproduction par l'entremise d'artifices participatifs : voici la manière dont nous pourrions dresser l'inventaire des critiques que génère inévitablement la démocratie participative. Cette dernière navigue entre un dévoilement (redondant) et un recadrage macrosociologique des problèmes auxquels la participation nous confronte (opacité des fabriques de l'action publique, rapports de force sectoriels, évolution des comportements politiques).

Pourtant, au-delà du simple constat de l'hétérogénéité des critiques (des acteurs qui les portent, des postures adoptées, des cadres théoriques, des objets travaillés) et à l'exception des critiques libérales et élitistes qui contestent le principe même des vertus de la participation, il est possible de retenir qu'au bout du compte, ce qui est principalement révélé par cette accumulation critique peut être énoncé comme une gouvernementalisation de l'offre de participation (que l'on parle de domination, domestication, manipulation, enrôlement, imposition ou encore de dépolitisation). En d'autres termes, ces critiques inversent radicalement l'interprétation de la circulation et de la multiplication des dispositifs participatifs : loin d'une définition de la participation comme ressource et mécanisme d'extension de la liberté politique, d'augmentation des capacités d'action et des capacités réflexives des acteurs, des citoyens, et donc d'émancipation individuelle et collective, dans les intentions et dans les faits, les dispositifs s'offriraient comme des instruments de gouvernementalisation (de l'action publique, des individus et des groupes sociaux). Il s'agirait d'amener les individus et les groupes à adhérer, à accepter, à se conduire de la « bonne » manière, à renoncer à la contestation, à réduire les conflits. Toutefois, la problématique qui se dessine, exprimée sous le vocable de « gouvernementalisation », gagnerait peu à être simplement restituée comme une inversion de perspectives (de la promotion à la méfiance radicale).

En émancipant peu à peu l'ambition « critique » de ses pôles classiques – dévoilement d'une instrumentalisation et défense d'une démocratie agonistique – et en prêtant attention à la consubstantialité du déploiement de la participation et de ses critiques, il nous semble possible de dessiner les contours d'une nouvelle problématisation du « fait » participatif, plus fine et plus complexe. Pour résumer en une formule cette problématisation, nous pourrions dire ceci : les discours critiques, quelle que soit leur nature, révèlent l'existence d'une tension entre l'exercice d'un gouvernement, les résistances que ce gouvernement provoque et la « mise en participation » du social. Reprenons le fil de nos analyses critiques : elles nous donnent à voir une configuration politique dans laquelle la participation est de plus en plus pensée comme une offre, répondant à une demande sociale incertaine, avec l'appui d'un champ de professionnels. Les problématiques sectorielles spécifiques montrent qu'elle s'applique de manière différente en fonction des rapports de force propres à chaque espace social de gouvernement¹⁶. Les individus pris dans ce jeu participatif peuvent ainsi s'ériger contre cette mise en participation ou au contraire, l'accepter, la détourner, l'ignorer.

Au final, ce qui émerge de l'accumulation des regards critiques ne relève ni de la démythification ni du rejet radical. La problématique qui se construit s'intéresse davantage à la démocratie participative comme l'espace d'une redéfinition des modalités de gouvernement, produites de concert par l'ensemble des acteurs qui y prennent part. Pas de manipulateurs ni de manipulés ici, mais des acteurs sociaux aux stratégies hétérogènes qui s'accordent, plus ou moins explicitement, sur l'idée que l'ordre politique se construira désormais de façon plus « participative » (Pestre, 2011).

Ce n'est que dans cette mesure que le terme de gouvernementalité, emprunté à la philosophie de Michel Foucault, peut être évoqué. Le détour foucaldien, largement commenté et approfondi dans ce numéro, notamment par Pierre Sauvêtre, Sandrine Rui et Luigi Pellizzoni, nécessite d'être explicité et justifié dès à présent. Si la participation peut être analysée au moyen du concept de gouvernementalité, c'est parce que cette notion permet d'articuler deux dimensions de la production d'un ordre politique et social. Comme le signalent Pierre Dardot et Christian Laval (2010), la gouvernementalité renvoie à la jonction toujours aléatoire et incertaine entre une « rationalité gouvernementale », prétendant exercer une influence directe ou indirecte sur le comportement des individus, et une « subjectivation », qui conduit les individus à s'associer (consciemment ou non) ou à résister à ces prescriptions comportementales. Dans ce sens, la participation peut être abordée comme un point d'ancrage d'une gouvernementalité contemporaine. Dans tout dispositif de participation, on verrait se déployer à la fois une nouvelle façon de gérer les « flux civiques » – policer les protestations,

[16] Nous renvoyons en cela à une définition du social comme juxtaposition d'un ensemble d'espaces de régulation dont les dynamiques peuvent diverger (Luhmann, 2010 [1984]).

canaliser les velléités de participation, stimuler des comportements de responsabilisation – et à la fois la contestation de ces mêmes « arts » de gouverner par des individus qui opposent au cadrage de la participation leurs propres débordements démocratiques. Si la participation publique peut être interrogée à partir de la notion de gouvernementalité, c'est parce que l'espace social est investi, tramé, d'une multitude de dispositifs ne présentant jamais leurs ambitions gouvernementales, mais agissant forcément sur les flux à la base de la relation de pouvoir. En effet, la participation, quels que puissent être ses objectifs et ambitions, entend bel et bien mettre en mouvement les individus, provoquer une dynamique de chacun visant un gain collectif et public. La participation publique incarnerait en cela le déploiement d'un pouvoir toujours plus individualisé, cherchant l'enrôlement d'un comportement participatif « normalisé » dans le but d'atteindre efficacement des objectifs stratégiques variables. Cette gouvernementalité ne s'impose pas de l'extérieur du corps social – c'est d'ailleurs ce qui différencie chez Foucault le gouvernement de la gouvernementalité. Elle est le produit d'un mouvement d'ensemble, mêlant gouvernants et gouvernés, ces derniers étant en mesure de refuser à tout instant, ou au contraire de réclamer cette forme d'exercice du pouvoir. La participation peut être abordée comme un catalyseur des tensions permanentes autour de la forme du pouvoir, tant du côté de ceux qui entendent imposer un contrôle que de ceux qui choisissent de s'y conformer, de le contrer ou de s'en désintéresser.

Les articles de ce dossier ont donc tous pour point commun d'interroger la portée et les limites de cette lecture de la participation en termes de gouvernementalité, que nous considérons comme un horizon renouvelé des lectures critiques de la participation, ouvrant la voie à une analyse imbriquée de la progression de la démocratie participative et des redéfinitions des arts de gouvernement.

Pour entamer ce parcours, nous avons choisi dans ce dossier d'explorer les apports d'une problématisation en termes de gouvernementalité. Pierre Sauvêtre engage ce travail théorique en nous ramenant dans les débats sur le sens politique de la « participation » durant les événements de Mai 1968. Plutôt que de chercher à démêler l'interminable débat entre contrôle et émancipation – deux formes (tronquées) de problématisation de la gouvernementalité participative –, l'auteur propose de lire cette tension comme le nœud d'une redéfinition des formes « acceptables » de gouvernement. La tension, manifeste en 68, entre les projets gaullistes et gauchistes autour du thème de la participation, montre comment l'étude de la participation peut servir de traceur des changements et des réajustements des « arts de gouvernement ». La participation n'est pas tant l'incarnation matérielle d'un gouvernement à sens unique, que le théâtre d'une rupture et d'un réajustement dans les manières d'exercer et de vivre le pouvoir. Sandrine Rui prolonge et décale cette perspective théorique en insistant sur la pluralité des usages des écrits de Foucault lorsqu'on choisit de les appliquer à l'étude de la participation. L'auteure souligne que la dimension policière de la participation n'épuise jamais la réalité empirique de ce que Foucault entend lui-même désigner par gouvernementalité. Les détournements, les ruses, les rejets

des dispositifs administrés par les participants eux-mêmes forment autant de lignes de fuite à intégrer dans l'épaisseur des rapports de pouvoir que provoque la participation. Pousser la gouvernementalité jusqu'au bout, c'est également redonner toute sa place aux dangers que la participation peut faire courir aux gouvernements, dépassant ainsi une simple lecture « manipulatrice ». Pourachever ce premier temps théorique, Luigi Pellizzoni revient à son tour sur les promesses d'une hypothèse de recherche formulée à partir de la notion de gouvernementalité. Diagnostiquant une nouvelle ère de la pensée critique sur la participation, l'auteur montre en quoi les enchantements et désenchantements des théoriciens de la délibération fournissent un socle pour une problématisation critique largement appuyée sur la gouvernementalité. Là encore, il s'agit de maintenir un angle critique radical sans pour autant tomber dans un pessimisme permanent : pouvoir et résistance sont irrémédiablement mêlés. En opérant une généalogie de l'encastrement de la délibération dans le néolibéralisme, il devient possible de dire comment la première peut être extraite du second, et rétablir ainsi la délibération dans son projet initial de changement radical.

L'exploration de la dimension « critique » portée par le thème de la gouvernementalité ne saurait toutefois se limiter à un regard strictement théorique. Ainsi, les trois autres articles composant ce dossier proposent, chacun à leur manière, une exploration empirique des jeux de [re]définition des relations de pouvoir entourant les dispositifs participatifs, ne se limitant pas à la démythification d'une manipulation masquée ou à la célébration d'une émancipation réussie. Doris Buu-Sao se penche sur un paradoxe apparent de cette mise en œuvre du principe participatif, en interrogeant les racines autoritaires et néolibérales de la participation au Pérou. À l'aide de son approche ethnographique, l'auteure propose de saisir la manière dont la participation a été l'objet d'usages « pragmatiques » par les acteurs d'un conflit entourant l'extraction minière péruvienne. Elle montre comment l'offre de dialogue pensée comme un dispositif de pacification trouve son efficacité dans des technologies de gouvernement qui se déploient pour une bonne part aux bords des scènes officielles de discussion. S'avèrent ainsi déterminantes les relations de coopération et de transaction parfois collusives, souvent clientélaires, qui favorisent l'enrôlement des contestataires. Alicia Márquez propose, de son côté, d'explorer un autre cas d'étude latino-américain, à Mexico cette fois-ci. En étudiant les rapports complexes entretenus par les organisations féministes avec la mise en place d'un programme de santé reproductive auquel on leur propose de participer, l'auteure rappelle que la contestation politique radicale n'est pas systématiquement l'ennemie d'une participation institutionnelle. Les formes (internes et externes) de critique produites par les féministes, que celles-ci acceptent ou non de participer, font ainsi évoluer les registres de participation (vigilance, protestation) ainsi que les thèmes et positions défendus par ces mêmes mouvements. Encore une fois, la participation ne s'abat jamais sur les mouvements sociaux, ces derniers [re]définissant en permanence leurs stratégies d'adhésion ou de rejet. Enfin, l'article de John Clarke, dont nous publions ici une traduction, élargit et ponctue ces analyses en proposant de réfléchir au sens politique de « l'enrôlement des gens ordinaires ».

Sur la base des nombreuses enquêtes de terrain menées sur la participation d'un public dit « ordinaire » aux politiques publiques anglaises, J. Clarke établit l'existence d'une stratégie gouvernementale incertaine. D'un côté, la volonté de valoriser « l'ordinarité » des individus et d'en faire le sésame pour l'accès aux dispositifs participatifs s'apparente à une forme de dépolitisation. La parole de ces « citoyens ordinaires » est recherchée comme un levier de légitimation, lui ôtant par là même son caractère subversif et contestataire. D'un autre côté, pour rendre « ordinaires » les individus, il est nécessaire de leur enseigner le comportement que l'on attend d'eux. Or cet enseignement demeure toujours incertain et peut se retourner contre la stratégie évoquée précédemment. La politisation de la participation par les « gens ordinaires », qui sortent de fait de leur rôle présumé, est toujours possible.

Ce parcours, aussi bien théorique qu'empirique, n'a pas pour ambition de révéler « la » voie critique que devraient emprunter les recherches sur la participation. Son ambition, bien plus modeste, est de poser les jalons d'une problématisation qui semble aujourd'hui animer un ensemble de travaux sans être formulée de la sorte. Nous défendons dans ce dossier l'intérêt de cette approche. Nous espérons également ouvrir un débat, stimuler les controverses, bref élargir encore plus l'étendue des problèmes que pousse à interroger la démocratie participative.

Bibliographie

- Abram S., 2007, « Participatory Depoliticization: the Bleeding Heart of Neoliberalism », in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, p. 113-134.
- Alinsky S., 2012 [1971], *Être radical*, Bruxelles, Éditions Aden.
- Amelung N., 2012, « Professionalized Communities and the Shaping of Standards for Democratic Innovations », *Quaderni*, 79, p. 13-28.
- Anquetin V., Freyermuth A. (dir.), 2008, *La figure de l'« habitant ». Sociologie politique de la « demande sociale »*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Arnaud L., Le Bart C., Pasquier R. (dir.), 2007, *Idéologies et action publique territoriale : la politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Balazard H., 2012, *Quand la société civile s'organise : l'expérience démocratique de London Citizens*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Lyon 2.
- Barbier R., 2005, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures, Sciences, Sociétés*, 13, p. 258-265.
- Barthe Y., 2002, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, 15 (57), p. 57-78.
- Béroud S., 2013, « Perspectives critiques sur la participation dans le monde du travail : éléments de repérage et de discussion », *Participations*, 4 (1), p. 5-32.

- Bevort A., 2002, *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Blatrix C., 1997, « Le référendum local, une procédure de démocratie participative ? Bilan et perspective », in D. Gaxie (dir.), *Luttes d'institutions : enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, p. 299-314.
- Blatrix C., 2000, *La démocratie participative, de Mai 1968 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris I.
- Blatrix C., 2009, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 1 (74), p. 97-119.
- Blatrix C., 2012, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni*, 79, p. 59-80.
- Blondiaux L., 2008, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaine », *Raisons politiques*, 2 (30), p. 131-147.
- Blondiaux L., Fourniau J.-M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 1 (1), p. 8-35.
- Bohman J., 2000, *Public Deliberation: Pluralism, Complexity and Democracy*, Cambridge, MIT Press.
- Boltanski L., 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- Bonaccorsi J., Nonjon M., 2012, « "La participation en kit" : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, 79, p. 29-44
- Boulding C., Wampler B., 2010, « Voice, Votes, and Resources: Evaluating the Effect of Participatory Democracy on Well-being », *World Development*, 38 (1), p. 125-135.
- Bowler S., Donovan T., Karp J., 2007, « Enraged or Engaged? Preferences for Direct Citizen Participation in Affluent Democracies », *Political Research Quarterly*, 60 (3), p. 351-362
- Bronner G., 2013, *La démocratie des crédules*, Paris, Presses universitaires de France.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Cefaï D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.
- Charles J., 2012, *Une participation éprouvante. Enquêtes sur l'autogestion, le management participatif, la participation citoyenne et l'empowerment*, Thèse pour le doctorat de sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales/Université Catholique de Louvain.
- Chenys E., 2011, « Multi-stakeholder Initiatives for Sustainable Agriculture: Limits of the "Inclusiveness" Paradigm », in S. Ponte, J. Vestergaard, P. Gibbon (dir.), *Governing through standards: Origins, drivers and limits*, Londres, Palgrave, p. 318-354.

- Cooke B., Kothari U. (dir.), 2001, *Participation: The New Tyranny*, Londres, Zed Books.
- Crozier M., Huntington S., Watanaki J., 1975, *The Crisis of Democracy: Report on the Governability of Democracies by the Trilateral Commission*, New York, New York University Press.
- Dagnino E., Tatagiba L., 2010, « Mouvements sociaux et participation institutionnelle : répertoires d'action collective et dynamiques culturelles dans la difficile construction de la démocratie brésilienne », *Revue internationale de politique comparée*, 17 (2), p. 167-185.
- Dardot P., Laval C., 2010, *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- Darhendorf R., 1972 [1957], *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, La Haye, Mouton.
- De Maillard J., Sintomer Y., 2007, « The Limits to Local Participation and Deliberation in the French Politique de la Ville », *European Journal of Political Research*, 46 (4), p. 503-529.
- Della Porta D., 2005, « Deliberation in Movement: Why and How to Study Deliberative Democracy and Social Movements », *Acta Politica*, 40, p. 336-350.
- Desage F., Guéranger D., 2011, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Paris, Éditions du Croquant.
- Donzelot J., Epstein R., 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, 326, p. 5-34.
- Dupuy C., Halpern C., 2009, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique*, 59 (4), p. 701-722.
- Ferretti M. P., 2007, « Why Public Participation in Risk Regulation? The Case of Authorising GMO Products in the European Union », *Science as Culture*, 16 (4), p. 377-395.
- Fixot A. M., 1999, « L'exhortation démocratique de la politique de la ville », *Revue du MAUSS*, 14, p. 244-259.
- Fourniau J. M., 2007, « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV (1), p. 149-179.
- Fourniau J. M., 2011, « L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public », *Télescope*, 17 (1), p. 70-93.
- Fraser N., 2003, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in A. Renaut, Y. Sintomer (dir.), *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, p. 103-134.
- Gaxie D., 1996, « Gouvernabilité et transformations structurelles des démocraties », in J. Chevallier (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France-CURAPP, p. 249-273.
- Godbout J., 1983, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

- Goldman M., 2001, « Constructing an Environmental State: Eco-Governmentality and Other Transnational Practices of a “Green” World Bank », *Social Problems*, 48 (4), p. 499-523.
- Gourgues G., 2012, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, 1 (2), p. 30-52.
- Gourgues G., 2013, *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Gourgues G., Sainty J., 2011, « Does public participation only concern upper classes? The “social oligarchization” of new types of democracy », *Cires Working Papers*, [En ligne], URL : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/69/85/76/PDF/CIRES_WP1-2011_pdf.pdf.
- Goxe A., 2007, « Gouvernance territoriale et développement durable : entre implications théoriques et usages rhétoriques », in R. Pasquier, V. Simoulin, J. Weisbein (dir.), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théorie*, Paris, LGDJ, p. 151-170.
- Habermas J., 1997, *Droit et démocratie, entre faits et normes*, Paris, Gallimard.
- Hamel P., Jouve B., 2006, *Un modèle québécois ? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Hamel P., 2008, *Ville et débat public. Agir en démocratie*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Held D., 1987, *Models of Democracy*, Cambridge, Polity Press.
- Hendriks F., 2010, *Vital Democracy: A Theory of Democracy in Action*, Oxford, Oxford University Press.
- Hermet G., 2007, *L'hiver de la démocratie ou le Nouveau Régime*, Paris, Armand Colin.
- Hibbing J., Theiss-Morse E., 2002, *Stealth Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Joly P. B., Kaufmann A., 2008, « Lost in Translation? The Need for “Upstream Engagement” with Nanotechnology on Trial », *Science as Culture*, 17 (3), p. 225-247.
- Jouve B., 2005, « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, 55 (2), p. 317-337.
- Kalinowski I., 2005, *La science, profession et vocation. Suivi de « Leçons wébériennes sur la science et la propagande »*, Paris, Agone.
- Koebel M., 2006, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Kriesi H., Saris W., Wille A., 1993, « Mobilization Potential for Environmental Protest », *European Sociological Review*, 9 (2), p. 155-171.
- Le Goff A., 2011, « Démocratie délibérative, contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un “activisme délibératif” et ses implications », *Archives de philosophie*, 74 (2), p. 241-257.

- Lefebvre R., 2011, *Les primaires socialistes, la fin du parti militant*, Paris, Raisons d'agir.
- Lefevre R., Nonjon M., 2003, « La démocratie locale en France : ressorts et usages », *Sciences de la société*, 60, p. 8-28.
- Levidow L., 2007, « European Public Participation as Risk Governance. Enhancing Democratic Accountability for Agbiotech Policy? », *East Asian Science, Technology and Society: an International Journal*, 1, p. 19-51.
- Lippman W., 2008 [1925], *Le public fantôme*, Paris, Demopolis.
- Luhmann N., 2010 [1984], *Systèmes sociaux : esquisse d'une théorie générale*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Mabileau A., 1997, « Les génies invisibles du local. Faux-semblants et dynamiques de la décentralisation », *Revue française de science politique*, 47 (3), p. 340-376.
- MacPherson C.-B., 1977, *Principes et limites de la démocratie libérale*, Paris, La Découverte.
- Mansbridge J., Bohman J., Chambers S., Estlund D., Føllesdal A., Fung A., Lafont C., Manin B., Martí J.-L., 2010, « The Place of Self Interest and the Role of Power in Deliberative Democracy », *The Journal of Political Philosophy*, 18 (1), p. 64-100.
- Martin D., 1994, *Démocratie industrielle. La participation directe dans les entreprises*, Paris, Presses universitaires de France.
- Mazeaud A., Talpin J., 2010, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, 1 (3), [En ligne], URL : <http://sociologie.revues.org/610>.
- Mouffe C., 1999, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism? », *Social Research*, 66 (3), p. 745-758.
- Neblo M., Esterling K., Kennedy R., Lazer D., Sokhey A., « Who Wants to Deliberate – and Why? », *American Political Science Review*, 104 (3), 2010, p. 566-583.
- Negt O., 2007, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot.
- Neveu C., 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 1 (1), p. 186-209.
- Nonjon M., 2005, « Les usages de la proximité dans le champ participatif », in C. Le Bart, R. Lefebvre (dir.), *La proximité en politique : usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 169-181.
- Nonjon M., 2006, *Quand la démocratie se professionnalise. Enquête sur les experts de la participation*, thèse pour le doctorat en science politique, Université de Lille 2.
- Paillart I., 1993, *Les territoires de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Palomares E., Rabaud A., 2006, « Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves ! », *L'homme et la société*, 2 (160-161), p. 135-160.
- Paoletti M., 1997, *La démocratie locale et le référendum*, Paris, L'Harmattan.

- Pateman C., 1970, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pestre D., 2008, « Challenges for the Democratic Management of Technoscience: Governance, Participation and the Political Today », *Science as Culture*, 17(2), p. 101-119.
- Pestre D., 2011, « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participations*, 1, p. 210-237.
- Pestre D., 2013, *À contre-science. Politiques et savoirs des sociétés contemporaines*, Paris, Seuil.
- Quet M., 2009, *Politiques du savoir. Une approche communicationnelle des rapports entre sciences, technologies et participation en France (1968-1983)*, thèse pour le doctorat de sciences de l'information et de la communication, Ehes.
- Rancière J., 2005, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique.
- Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Rawls J., 1993, *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press.
- Richard-Ferroudji A., 2011, « Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation », *Politix*, 96 (4), p. 161-181.
- Robbe F., 2007, « Démocratie représentative et participation », in F. Robbe (dir.), *La démocratie participative*, Paris, L'Harmattan, p. 11-32.
- Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rui S., 2004, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, A. Colin.
- Rui S., 2005, « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente », in J. M. Fourniau, L. Lepage, L. Simard, M. Gariépy, M. Gauthier (dir.), *Le débat public en apprentissage. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*, Paris-Montréal, L'Harmattan, p. 77-86.
- Rui S., Villechaise A., 2005, « Les associations face à la participation institutionnalisée. Les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et Sociétés*, 4 (123), p. 21-36.
- Sadran P., 2007, « Participer au débat pour débattre ? Les difficultés de l'acculturation au débat public », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J. M. Fourniau, B. Hériard-Dubreuil, R. Lefebvre (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 142-147.
- Sanders L., 1997, « Against Deliberation », *Political Theory*, 25 (3), p. 347-376.
- Schumpeter J., 1984 [1942], *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.
- Sheth D. L., 2004, « Globalisation and New Politics of Micro-Movements », *Economic & Political Weekly*, 39 (1), p. 45-58.
- Tallacchini M. C., 2009, « Governing by Values. EU Ethics: Soft Tool, Hard Effects », *Minerva*, 47, p. 281-306.
- Talpin J., « Jouer les bons citoyens », *Politix*, 75 (3), 2006, p. 13-31.

- Thorpe C., 2010, « Participation as Post-Fordist Politics. Demos, New Labour and Science Policy », *Minerva*, 48, p. 389-411.
- Topçu S., 2013a, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil.
- Topçu S., 2013b, « Chernobyl Empowerment? Exporting Participatory Governance to Contaminated Territories » in S. Boudia, N. Jas (dir.), *Toxicants, health and regulation since 1945*, Londres, Pickering & Chatto.
- Wynne B., 2006, « Public Engagement as a Means of Restoring Public Trust in Science - Hitting the Notes, but Missing the Music? », *Community Genetics*, 9 (3), p. 211-220.
- Young I. M., 2000, *Inclusion and Democracy*, Oxford, New York, Oxford University Press.
- Young I. M., 2001, « Activists Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, 29 (5), p. 670-690.
- Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'eau.

Abstract – Participation and governmentality. Critical approaches

Critical analysis of participatory democracy cannot be limited to a problematic separation between “normative” approaches and those that would be more “reserved” or “distant” vis-à-vis public engagement practices. The study of the plurality as well as the transformations of critical positions, which have a permanent influence on research on public participation and deliberation, offers the opportunity to elaborate a more appropriate differentiation between simplistic perspectives and those that are more careful to evaluations, to mobilization forms and to social actors’ judgments (who are rarely satisfied with participatory politics). Indeed we observe not only an increasing number of critical theoretical frameworks but also a more general wave of social and public criticism : social actors actively contribute to the reflection on and to the orientation of participatory practices, both in terms of the production of order, and of the resistances generated by such an order. Based on such consubstantiality between theoretical and social critical views, we argue that the “governmentality” perspective provides a fruitful hypothesis for studying the power relationships that surround the settlement of public par and could serve as a renewed academic approach.

Keywords critical approaches, political participation, social movements, governmentality

Guillaume Gourgues est politiste, maître de conférences au sein de l'Université de Franche-Comté (CRJFC/PACTE). Ses recherches portent sur les formes contemporaines de participation publique, notamment aux échelles métropolitaines et régionales, ainsi que sur les conflits ouvriers. Il a récemment publié *Les politiques de démocratie participative* (Presses universitaires de Grenoble, 2013), ainsi que « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique » (*Quaderni*, 2012).

Sezin Topçu est historienne et sociologue des sciences, chargée de recherches au CNRS, rattachée à l'Institut Marcel Mauss (UMR 8178, EHESS). Ses recherches portent sur les formes de gouvernement des critiques et de l'espace public dans le domaine des technologies à risque. Elle a récemment publié *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée* (Seuil, 2013).

Maître de conférences au département de sociologie de l'Université de Bordeaux Segalen et chercheur au Centre Émile-Durkheim, **Sandrine Rui** s'intéresse aux formes participatives et délibératives de la démocratie contemporaine. Elle a récemment publié : « Participation, périphérie et infrapolitique », in R. Cortesero (dir.), *La banlieue change ! Inégalités, justice sociale et action publique dans les quartiers populaires* (Lormont, Le Bord de l'eau, 2012). Ses travaux portent aussi sur les discriminations. Elle a publié avec F. Dubet, O. Cousin et E. Macé, *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations* (Seuil, 2013). Et avec O. Cousin, *L'intervention sociologique. Histoire(s) et actualité d'une méthode* (Presses universitaires de Rennes, coll. Didact, 2010).



Mots clés

approches critiques, participation publique, mouvements sociaux,
gouvernementalité